

ORGANISATION

L'Aquathlon de l'Avesnois est organisé conjointement par la Ville d'Avesnes sur helpe et AVESNES SPORT ORGANISATION. L'épreuve se déroulera à la piscine municipale « LAURENT SWANEPOEL ».

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ART 1 : le règlement appliqué sera celui de la réglementation générale de la FFTRI. Les concurrents devront être licenciés auprès de la FFTRI soit à l'année, soit à la journée (pass journée).

ART 2 : chaque concurrent disposera de son propre équipement (natation et course à pied). Seuls seront fournis les dossards et les bonnets de bain.

Attention : le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de la course à pied.

ART 3 : le port du bonnet de bain fourni par l'organisation est obligatoire et le port du dossard est obligatoire en course à pied. Ce dernier doit être visible de face à tout moment de la course.

ART 4 : chaque concurrent devra respecter dans la zone de transition l'emplacement qui lui est attribué. Cette zone de transition est interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

ART 5 : les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel et en cas de non-respect de la réglementation FFTRI et des consignes de sécurité présentées lors du briefing.

ART 6 : les concurrents acceptent que l'organisateur puisse utiliser les photos ou les vidéos prises lors de l'événement à des fins de communications ultérieures.

ART 7 : en cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

ART 8 : le chronométrage se fera à partir du logiciel GMCaP, les résultats apparaîtront sous forme d'un temps global (natation + transition + course à pied).



5^{ème} AQUATHLON DE L'AVESNOIS

3 mai 2015

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
JEUNE ET ADULTE

AQUATHLONS DISTANCE J6/9 - J10/13 - XS - S

PISCINE MUNICIPALE D'AVESNES SUR HELPE

OUVERT AUX NON-LICENCIES ET AUX LICENCIES FFTRI

<http://avesnessportorganisation.wifeo.com/>



BULLETIN D'INSCRIPTION

Aquathlon Jeunes 6-9

Aquathlon Jeunes 10-13

Aquatlon Distance XS

Aquatlon Distance S

DOSSARD N°

RESERVE A L'ORGANISATION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Masculin/Féminin *

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Email :

Licencié FFTRI / non licencié *

Si licencié FFTRI n° :

IMPERATIF

Temps prévu en natation : min sec

50 m 200 m 500 m 1000 m

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance de la totalité du règlement de l'épreuve et m'y soumettre sans réserve.

Fait à le

Signature du concurrent

Père, mère ou tuteur légal

Je soussigné(e), père, mère ou tuteur légal autorise mon fils, ma fille à participer à l'aquathlon avenir d'Avesnes sur helpe le dimanche 03 mai 2015

J'autorise les organisateurs à prendre toutes les dispositions en cas de nécessité.

Fait à le

Signature du père, de la mère ou du tuteur légal

**rayer les mentions inutiles*

CATEGORIES ET DISTANCES

	année	natation	course à pied
Jeunes 6-9 : Mini poussin- poussin	2006 à 2009	50 m	500 m
Jeunes 10-13 : pupille-benjamin	2002-2005	200 m	1500 m
Distance XS	2001 et avant	500 m	2,5 km
Distance S	1999 et avant	1000 m	5 km

TARIFS :

	Licenciés FFTRI	Non licenciés (pass journée)	Nombre de places maximum
Jeunes 6-9	2 euros	4 euros	30
Jeunes 10-13	2 euros	4 euros	60
Distance S	8 euros	10 euros	120
Distance XS	8 euros	10 euros	

Majoration de 2 euros le jour de la course

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

8h30 : Début des inscriptions et retrait des dossards

Inscriptions jusqu'à 30 min avant le départ de la distance choisie

9h45 : Briefing Jeunes

10h00 : Départ Jeunes 6-9

10h20 : Départ Jeunes 10-13

10h45 : Briefing Distance XS

11h00 : Départ Distance XS (Départ par vagues de 30 tous les 20 min)

11h40 : Briefing Distance S

12h00 : Départ Distance S (Départ par vagues de 30 tous les 30 min)

13h30 : Résultats et remise des récompenses suivies d'une tombola

INSCRIPTIONS

Par courrier : AVESNES SPORT ORGANISATION rue Château-Gaillard 59440 Avesnes sur helpe

Pour les non licenciés : un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'aquathlon en compétition datant de moins d'un an.

Pour les licenciés : photocopie de la licence FFTRI en cours de validité.

Règlement : chèque à l'ordre d'AVESNES SPORT ORGANISATION